



3^{ème}

Coupe Fleurisanne

Patinoire de Fleurier, samedi 13 janvier 2024

REGLEMENT et CATEGORIES

1. Organisation : Club de patinage artistique du Val-de-Travers

2. **Catégories du concours :**

- Toutes les catégories de la filière pré-compétition
- Toutes les catégories de la filière régionale
- Toutes les catégories de la filière romande
- Toutes les catégories de la filière Suisse

Le comité d'organisation se réserve le droit de répartir les participants des catégories avec un grand nombre d'inscriptions dans différentes sous-catégories. Dans ce cas, la répartition se fera selon les dates de naissance.

3. Date limite du dernier test : changement obligatoire jusqu'à 10 jours avant la compétition.

4. Veuillez présenter vos licences ou carte d'identité, CD le jour du concours, au minimum 1 heure avant le début du concours pour la catégorie concernée.

5. **Délai d'inscription : le 10 décembre 2023** (date du timbre postal).

L'inscription se fait uniquement par le club participant (resp. technique) à envoyer à :

Roberto Vantaggiato
Chemin des Pins 1
2108 Couvet

Ou par courriel : cpavdt.secretariat@gmail.com

Renseignements : Roberto Vantaggiato au 076 323 53 13

6. Les PPC's sont à envoyer à la même adresse au plus tard le 30 décembre 2023.
7. L'horaire définitif sera communiqué après réception des inscriptions, env. 2 semaines avant la compétition. Il sera envoyé aux Clubs par courriel et disponible sur le site www.cpavdt.ch
8. Finance d'inscription :
 - CHF 100.-** par patineur/patineuse catégories ARP
 - CHF 60.-** pour les patineurs/patineuses en catégories étoile

Cette finance d'inscription, qui ne sera pas remboursée en cas d'absence, est à régler d'ici à la fin du délai d'inscription en faveur de :

Banque Raiffeisen
CH25 8080 8004 3949 0349 3
Club de patinage artistique du Val-de-Travers / 2114 Fleurier
Communication : Finance d'inscription Coupe Fleurisanne 2024
9. Une coupe sera remise à chaque participant.
10. Musique : 2 CD au format MP3 dans leur boîtier avec le numéro du programme à utiliser.
11. Pas de limitation d'inscription par Club et par catégorie.
12. Tirage au sort de l'ordre de départ : sous la responsabilité du comité d'organisation.
13. En cas d'un nombre d'inscriptions trop important, le club se réserve le droit d'annuler la participation de certaines catégories ou de limiter le nombre d'inscriptions.
14. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident. Les participants, accompagnants, entraîneurs, juges et aides doivent être assurés personnellement contre les accidents.
15. Le comité du CPA Val-de-Travers décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires des participant(e)s, entraîneurs, juges et aides.

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous adressons nos cordiales salutations.

Kathleen Otz
Présidente CPA
+41 79 915 93 34

